

Date de transmission de l'acte: 27/03/2026

Date de reception de l'AR: 27/03/2026

009-210902490-DE_004_2026-DE

A G E D I

République Française
Département : ARIEGE
Arrondissement : Pamiers
ROQUEFIXADE - Commune

Séance du dimanche 22 mars 2026

Délibération N° DE_004_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10
Date de la convocation : 17/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux mars deux mille vingt-six, à 11 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du conseil), sous la présidence de Michel Sabatier.

Présents : Michel Sabatier, Jean-Barthélémy Maris, Dominique Dumons, Céline SOULETIE - AUTHIÉ, Chantal FABRE, Richard BOESPFLUG, Pauline LEVENARD, Florence TOUBERT, Benoit JOLIBERT, Laetitia BOSSUET

Représentés :

Absents et Excusés : Marc Vallve

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Céline SOULETIE - AUTHIÉ est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Désignation du représentant SMDEA

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 8 des statuts modifiés du SMDEA, relatif au Comité territorial ;

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire ainsi qu'un représentant suppléant pour représenter la commune au sein du SMDEA, sous réserve des statuts applicables du Syndicat ;

LE CONSEIL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Article 1 :

Est désigné en qualité de représentant titulaire de la commune au sein du SMDEA, M. BOESPFLUG Richard, 2^{ème} adjoint.

Article 2 :

Est désigné en qualité de représentant suppléant de la commune au sein du SMDEA, Mme BOSSUET Laetitia, conseillère municipale.

Article 3 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de la légalité ainsi qu'au SMDEA.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel Sabatier
Président de séance



Céline SOULETIE - AUTHIÉ
Secrétaire de séance

DE_004_2026